

A Saint Denis, le Jeudi 28 janvier 2021

EXERCICE DE NOTATION 2021 La direction poursuit la baisse des rémunérations des cheminots ...



Lors de la traditionnelle table ronde dite « de Contingents de Niveaux », la direction a de nouveau déroulé son habituel cinéma de négociations ! Après une année 2020 particulière où elle avait décidé contre l'avis des Organisations Syndicales, de découper les propositions par SA sans possibilité d'équilibrage, nous sommes revenus cette année à une attribution globale GPU.

Liant sa proposition de Niveaux à la variation de l'effectif au CP, la direction profite de la disparition du Statut et des baisses d'embauches, y compris contractuelles, pour réduire encore plus cette « masse salariale » quelle honnit. Les pourcentages globaux restent sensiblement identiques que les années précédentes, mais ne permettront pas de réduire le délai d'attente sur le niveau 1, preuve s'il était encore nécessaire du désintérêt manifesté à l'encontre des cheminot·e·s qui œuvrent chaque jour à faire fonctionner l'entreprise, malgré les difficultés.

5108 changements de niveaux annoncés par la direction, 5775 après débat !!!

Dans un scénario digne des plus grandes tragédies-comiques d'Hollywood, la direction annonce que les changements de niveau sont des mesures salariales, et qu'à défaut d'une augmentation des salaires ces 6 dernières années, ils participent au maintien de la rémunération des cheminots....

A l'inverse, ces mesures individuelles, bien souvent au mérite, ne correspondent en rien à des mesures salariales fortes telles que SUD-Rail les revendiquent. Elles participent à la politique de management agressif, de volontariats et servent à maintenir l'absence de négociation annuelle sur les salaires, facteur de régulation et d'équité.

Les plus hautes qualifications finalement grandes gagnantes après une 7^{ème} année de disette salariale !!

Qualif	Contingent initial	Pourcentage initial	Contingent final	Effectifs éligibles	Pourcentage initial
B	229	15.54%	321	1474	21.77%
C	1253	10.65%	1370	11760	11.65%
D	1336	12.47%	1385	10716	12.92%
E	947	15.45%	970	6130	15.82%
F	519	6.86%	705	7564	9.32%
G	236	4.26%	395	5543	7.12%
H	231	8.05%	245	2870	8.53%
TA	71	12.96%	81	548	14.78%
TB	286	10.26%	303	2787	10.87%

Après l'intervention de toutes les organisations syndicales, une attention particulière a été apportée aux qualifications B1, qui ont avec la politique de l'entreprise, leurs salaires maintenus aux limites du légal et également un blocage en évolution dû à la suppression du Statut.

Les impacts de la réforme du ferroviaire pour bientôt !!!



Les évolutions en PR ne sont pas encore « pleinement » touchées par la réforme du ferroviaire, mais à partir de 2022 l'absence d'apport en effectifs au Statut, tout comme les départs en retraite affecteront les % de répartitions des Positions de Rémunération.

SUD-Rail réclame l'ouverture rapide de négociations sur les salaires, la grille salariale qui doit être revue, les systèmes de notations, l'équité de salaire dans l'entreprise où pour un poste équivalent, Statutaire, Contractuel·le, nouvel·le embauché·e, ne sont pas rémunéré·e-s avec équité.

Les CSE nouveaux périmètres de notation.

La répartition des niveaux attribuables sera effectuée par la direction « en portant une attention particulière » aux périmètres où l'ancienneté moyenne sur le niveau s'allonge d'année en année : B sur Intercité, C pour le siège Voyages, D et E en TER Bretagne, F pour TGV Est, G en TER PACA, et H en Nouvelle Aquitaine. Les grade TA et TB ayant le plus long délai en TER CVDL, etc...

Pour autant, les délégué·e-s de notation SUD-Rail seront particulièrement vigilant·e-s sur la volonté des directions de CSE pour attribuer les niveaux à celles et ceux qui sont réellement concerné·e-s, et non sur la base d'un jugement arbitraire voire souvent discriminant.

SUD-Rail dénonce cette la méthode qui consiste à ne pas présenter aux OS la répartition par CSE, pour servir une fois de plus comme outil de management, laissant des agents ou des établissements sur le bord de la voie.



Notations nouveau format... Toujours la règle du secret

Les règles de protection de données (RGPD) sont utilisées par la direction afin d'empêcher les délégué·e-s de diffuser les informations liées aux notations à l'ensemble des cheminot·e-s et d'éviter la multiplication des réclamations pour n'avoir aucun refus à justifier !

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu·e-s et de vos délégué·e-s de notation SUD-Rail pour obtenir ces informations et faire vos réclamations !